



FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve-Loubet

Tél : 04 93 34 81 09
Fax: 04 93 29 79 98
secretariat@faspp-pats.org

Affiliée à la FA-FPT

Monsieur COLLOMB Gérard
Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur
1 Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Villeneuve Loubet, le 12 avril 2018

Objet : Situation des caporaux de sapeur-pompiers professionnels -
Envoyé par fax, par courriel et par courrier recommandé avec demande d'AR

Monsieur le ministre d'Etat,

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme destructrice de la filière en 2012, en dehors des dispositions transitoires du décret 2012-521, les caporaux de sapeurs-pompiers professionnels peuvent accéder au grade de sergent par l'intermédiaire d'un concours ou d'un examen professionnel, ou d'une nomination au choix.

Cette année, les épreuves d'admissibilité du concours qui se sont déroulées sur l'ensemble du territoire dans les sites interdépartementaux ont révélé des difficultés déplorables et affligeantes que nous sommes contraints de dénoncer.

En premier lieu, le contenu des questionnaires à choix multiples, censé s'adresser à des chefs d'équipe, était en partie inadapté et renfermait des questions totalement laborieuses.

En deuxième lieu, les conditions dans lesquelles se sont déroulées les épreuves (selon les endroits) étaient particulièrement inappropriées et indignes, certains candidats ayant été contraints de composer à 8 sur une table de camping, dans des salles non chauffées, ce qui n'est pas acceptable. Ont par ailleurs été constatées des erreurs dans les énoncés, ensuite rectifiées en cours de composition.

En troisième lieu, certains candidats qui ont rempli et adressé leur dossier de candidature dans les conditions et les délais prévus n'ont jamais reçu leur convocation, tandis que d'autres n'ont jamais obtenu de leur SDIS, dans les temps impartis, les éléments nécessaires à la constitution de leur dossier de candidature.

En quatrième lieu, nous avons pu constater que la correction des questionnaires à choix multiples, était différente d'un centre à un autre, pour un contenu similaire de questions.

Force est une nouvelle fois de constater que tout a été fait pour que les caporaux ne trouvent aucune attractivité dans leur déroulement de carrière, en raison des circonstances précitées qui constituent un frein à la réussite et par conséquent à leur avancement.

Il semble plus que nécessaire que la DGSCGC et les instances nationales prennent enfin conscience que le métier s'accomplit sur le terrain, et adaptent les modalités de recrutement et d'avancement à la réalité des emplois opérationnels.

Les sapeurs-pompiers professionnels, acteurs incontournables du service public de secours, méritent un minimum de considération et de respect et ne doivent pas être constamment considérés comme la part négligeable de la fonction publique territoriale.

Dans l'attente de votre retour et vous souhaitant bonne réception de la présente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre d'Etat, l'expression de mes très respectueuses salutations.

Le Président fédéral. André GORETTI

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by several vertical strokes and a horizontal line at the bottom.